

Commune de Sauliac-sur- Célé

Compte rendu de la séance du 05 décembre 2019

Présents : Daniel Bancel, Michel Certhoux, Yves Segond, Anne Lompech, Violaine Debelle, et Erwan Leconte.

Excusés : Caroline Yousef Salvin, Marie Odile Kleitz, Christian Mathieu

Absent : Sébastien Ménard.

Secrétaire de séance : Erwan Leconte.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour:

1/ DELIBERATIONS

- * Adoption rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- * Indemnités de la Trésorière
- * Admission en non valeur de la dette de M Guasti (ex locataire du Presbytère)
- * MAPA Résultat de la consultation pour les travaux de rénovation du logement au dessus de la mairie
- * Dédommagement pour Mme Miquel Marie Madeleine suite dégât des eaux
- * Participation aux frais voyage scolaire de l'école de Marcilhac
- * Travaux Presbytère, Plan de financement
- * Avenant au contrat de travail de l'adjoint administratif

2/ BUDGET /Restes à réaliser

3/ TRAVAUX et DEVIS en cours

- * Cimetière
- * informatique mairie

4/ QUESTIONS DIVERSES

1 -Délibérations du conseil:

Approbation rapport annuel SPANC du Grand Figeac

En application de l'article L2 2 2 4-5 du Code Général des collectivités Territoriales, le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du Grand Figeac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sauliac sur Célé adopte ce rapport

Indemnités conseil comptable 2019

Montant brut 179,90€

Vote favorable à l'unanimité.

Créances éteintes et admission en non valeur

Admission en non-valeur de la dette de M. Guasti (ex locataire du Presbytère). La demande d'annulation des dettes de M. Guasti ayant été accordée par la commission de surendettement des particuliers du Lot le 9 février 2019, la dette de 9348,36€ pour défaut partiel de paiement des loyers doit être inscrite comptablement en non-valeur.

Validation à l'unanimité.

MAPA : Résultats appeler d'offres -Travaux rénovation logement communal

Le maire énonce les résultats de la consultation pour les travaux de rénovation du logement au dessus de la mairie.

Pour rappel, la commune bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par les services du département au travers du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL). dans le cadre d'une convention .

Le coût prévisionnel de ces travaux a été estimé à 64 838.94 € HT

Dans le cadre d'un Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA) et sur la base d'un rapport établi par le maître d'oeuvre et le SDAIL le 09 novembre 2019, le choix des candidats a été fait selon les critères suivants :

- Prix des prestations 70%
- Valeur technique 30%

Le tableau récapitulatif des résultats d'analyse avec le classement des offres :

RESULTATS OFFRES TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE

N° de LOT	CANDIDATS	NOTE / 70	NOTE /30	NOTE /100	
1	SAPP BPL		70	30	100
2	DELNAUD		70	30	100
2	SOP	45,51		25	70,51
3	THEVENARD		70	25	95
3	SAPP/BPL	12,81		25	37,81
4	MERTZ		70	25	95
5	COUSY		70	10	80
6	QUINTARD		70	10	80

Explication sur le motif du choix des candidats retenus :

Au vu des différents éléments, il est proposé de retenir, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse . Ainsi les entreprises retenues sont :

Le LOT 1 : SAPP BPL pour un montant de 9421.50 HT

Le LOT 2 : DELNAUD pour un montant de 14 105.93 HT

Le LOT 3: THEVENARD pour un montant de 5 277.90€ HT

Le LOT 4 : MERTZ pour un montant de 10 338.78€ HT

Le LOT 5 : COUSY pour un montant de 4001.00€ HT

Le LOT 6 : QUINTARD pour un montant de 11858.85€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'arrêter le classement proposé le 09 novembre 2019 par le maitre d'oeuvre pour un montant total de travaux de 56 003.96 € HT

Autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant ses avenants

Vote favorable à l'unanimité

Dédommagement suite sinistre dégat des eaux logement rez de chaussée ancienne école

Le maire expose que suite au dégat des eaux du logement du 1er étage dans le bâtiment de l'ancienne école, la locataire du logement du rez de chaussée a subi pendant plusieurs semaines les conséquences de ce sinistre et ceci a remis en cause les conditions d'occupation du logement.

Aussi, le maire propose d'attribuer un dédommagement d'une valeur égale à un mois de loyer à cette locataire.

Vote favorable à l'unanimité.

Voyage scolaire école de Marcilhac sur Célé

Le maire expose le projet de l'école de Marcilhac de partir en voyage à Paris.

Ce projet s'inscrit dans un thème " Voyage à travers les 5 continents "

Coût : 420 € par enfant.

La commune a toujours délibéré en faveur d'une participation de 60 % de la somme demandée aux familles, plafonnée à 75 € .

Aussi après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour une participation de 75 € par enfant de la commune et autorise le maire à mandater cette somme au profit de l'école de Marcilhac sur Célé.

Travaux Presbytère

Pour rappel, 4 opportunités se présentent pour ce bâtiment :

1) vente

2) travaux de remise en état pour proposer à la location (+/- 25000 €) sans possibilité de subvention et actuellement pas de demande pour ce type de location,

3) restructuration pour créer deux logements conventionnés, subventions de l'Etat, de la Région et du Département et une demande pour ce type de location

4) un projet ambitieux sur les performances énergétiques mais avec un surcoût important par rapport au projet n° 3.

Lors de sa séance précédente, le Conseil Municipal a validé le projet de « restructuration » et de création de 2 logements.

Les premières estimations sont d'environ 184800€ HT, tous travaux et maîtrise d'oeuvre confondus, pour la création des 2 logements, avec un classement en matière de performance énergétique en catégorie C.

Le volume de subventions déjà mobilisées est d'environ 83450€. Le reste à financer pour la commune serait d'environ 101000 €.

Erwan Leconte s'interroge sur le fait de valider cette opération : est-ce que le dépôt de cette demande de subvention DETR n'hypothèque pas les futurs projets communaux pour la mandature suivante ? car ce serait problématique de bloquer les demandes de subventions à venir, si les projets de la nouvelle équipe prenaient une orientation différente.

Après échanges, Daniel Bancel informe qu'il n'est pas possible de renouveler une demande de subvention DETR pour un projet annulé .Mais les subventions DETR sont toujours mobilisables pour un projet d'une autre nature.

Vote favorable au dépôt de dossier DETR et au plan de financement à l'unanimité.

Avenant contrat Adjoint administratif

Le maire informe l'assemblée que conformément à la délibération 2019_015 du 26 septembre 2019, le poste d'adjoint administratif à temps non complet soit 4 h par semaine pour effectuer le tuilage à compter du 06 novembre 2019 a été créé.

A partir du 1er janvier 2020, ce poste sera occupé par l'adjoint administratif à hauteur de 10 heures hebdomadaire en remplacement de la secrétaire démissionnaire.

Aussi il est nécessaire de procéder à l'avenant du contrat initial.

De plus les permanences de la mairie changeront et seront :

le Lundi de 10H30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00

le Mercredi de 13h30 à 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du maire.

2- Budget

–Restes à réaliser :

Ce que la commune pourrait avoir à payer ,en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 :

oOpération 45 : aménagement de l'aire de repos 20 165,39€.

oOpération 48 : réfection des logements communaux 90 000€

oOpération 52 : plan de déherbage communal 7000€

Le conseil délibère et vote favorablement et à l'unanimité pour inscrire ces sommes en restes à réaliser.

3 -Devis:

–Cimetière

Une entreprise propose un devis pour une surface de 70 m² d'une somme de 6841€ TTC (devis fin 2018), actualisé en 2019 à 8072€ TTC, soit 115€ /m².

Une deuxième entreprise propose un devis (octobre 2019) pour une surface de 90 m² pour 1620€ TTC (décaissement et pose concassé) + 8340€ TTC (fourniture et pose du matériaux de finition), soit 110€ /m².

Le conseil a étudié précisément les 2 propositions. Nous avons 2 devis présentant des surfaces différentes et un projet qui met en œuvre 2 couches de concassé différentes.

Le conseil souhaite qu'avec les deux entreprises le métré exact et le détail des travaux à réaliser soient précisés .

La commune se positionnera en faveur de l'entreprise la moins-disante.

–Informatique mairie

La commune doit changer l'ordinateur du secrétariat de Mairie, machine un peu fatiguée et ne pouvant fonctionner avec la nouvelle version de windows 10 et les applications AGEDI.

Le devis le mieux disant est proposé par 3A pour un total 1078€HT

Le conseil délibère favorablement et à l'unanimité pour ce devis.

Le photocopieur ne scanne plus les documents. Au lieu de changer le photocopieur (extrêmement cher) il est préférable d'acheter une imprimante/scan

4/ QUESTIONS DIVERSES

–Le conseil municipal renouvelle son livre-cadeau aux enfants du village (jusqu'au primaire)

–Boucle itinérance touristique

Projet au relais de La Barthe. Réunion programmée le 16 janvier.

–Dossier de la décharge « Rothan » aux grillons

Après intervention du procureur de la République et instruction par la gendarmerie de la suite donnée à l'arrêté municipal de mise en demeure , M. Rothan s'est engagé à enlever les déchets avant la fin de l'année 2019 .

Le maire va adresser un courrier recommandé avec AR pour informer M.Rothan que si les parcelles ne sont pas nettoyées avant cette échéance, la commune pourra et devra faire nettoyer la zone par une entreprise agréée à ses frais en qualité de propriétaire et auteur du dépôt de déchets .

–Suite à un constat de présence de termites chez M. Allen (les Fargues) la mairie va informer les voisins.

–Consommation d'eau logement premier étage

La SAUR a attiré l'attention de la mairie sur la consommation d'eau anormale dans ce logement (fuite d'eau). Cette alerte a révélé que c'est la mairie qui paie l'eau de ce logement. La municipalité va demander à la locataire de mettre le compteur à son nom.

–Voirie et éclairage public :

Éclairage public : les lampes manquantes devraient être changées d'ici Noël (après moult

relances auprès du Grand Figeac).

Reste à faire le débroussaillage par Jules Lézé : très peu de travail à faire sur la commune, à faire le chemin de Cussonat et passage de la combe vers la faisanderie.

Les saignées en bord de route sont à programmer.

–PLUI

Réunion à mi-parcours du projet de document d'urbanisme commun à l'échelle du Grand Figeac. Restitution d'une phase d'enquête, sélection d'un bureau d'études et échanges avec les personnes présentes.

–Information pour l'inscription sur les listes électorales :

La date limite pour s'inscrire est fixée au 7 février 2020.

–Au sujet des prochaines élections municipales :

Les élections du mois de Mars doivent aboutir à la mise en place d'une équipe de 11 conseillers municipaux.

Après échanges entre eux, les membres du conseil municipal présents, manifestent l'intérêt de poursuivre les actions qu'ils ont engagé en faveur de la commune et de ses habitants.

Les 6 conseillers présents ne souhaitent pas assister à une opposition de 2 listes (potentiellement incomplètes), et donc invitent toutes les personnes intéressées à s'investir pour la commune, à échanger avec le groupe sortant pour construire un projet d'avenir cohérent.

La réunion était achevée à 23h30.